



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

**Déclaration présentée par Alpha Kappa Alpha Sorority,
Graduate Women International (GWI), Salvation Army,
The Tandem Project, The Universal Peace Federation,
Women's Federation for World Peace International
et World Federation of Ukrainian Women's Organizations,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et Social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Women's Federation for World Peace International, 63^e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies

Women's Federation for World Peace International et les organisations non gouvernementales internationales et nationales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social soussignées se félicitent du thème prioritaire de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies, intitulée « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ».

L'égalité des sexes est étroitement liée à l'utilité et à l'efficacité des systèmes mis en place aux niveaux international, national et local pour favoriser l'autonomisation de tous les citoyens. Lorsque la protection sociale fait défaut, les femmes et les filles sont les premières touchées.

L'accès aux services publics et à des infrastructures durables est essentiel à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Les activités menées dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement semblent avoir porté leurs fruits dans les domaines de la réduction de l'extrême pauvreté et de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'éducation. Les progrès ont cependant été moins marqués en ce qui concerne la lutte contre la faim, la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de l'accès aux équipements sanitaires.

Afin de garantir l'accès de toutes les femmes à ces services, indépendamment de divers facteurs tels que leur âge, leur race, leur religion et l'endroit où elles vivent, il importe de les proposer au niveau local. L'alimentation, les soins de santé et l'assainissement sont autant d'éléments de base essentiels à la santé et au bien-être des femmes et des filles. L'absence de soins et d'installations sanitaires de qualité a une incidence directe sur la réussite des filles à l'école et dans la vie. De même, le manque de fournitures sanitaires et l'accès limité à des toilettes adaptées pèsent sur leur éducation, pouvant aller jusqu'à les forcer à abandonner l'école. Le manque d'éducation et de suivi en matière de soins de santé, notamment concernant la prise de décisions relatives à la sexualité et aux relations intimes, ainsi que l'indisponibilité des produits sanitaires peuvent catapulter les filles dans des situations précaires de grossesse non désirée, de pauvreté, d'abus et de maladie, voire causer leur mort.

Il est nécessaire de prendre les mesures voulues pour veiller à la sécurité et à la durabilité de la cellule de base de la société, à savoir la famille. Dans le préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant, la famille est décrite comme étant l'« unité fondamentale de la société et [le] milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants ». Il est dès lors normal qu'elle reçoive la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté.

D'après le rapport de mai 2018 du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies, six des objectifs de développement durable pourraient profiter de l'adoption de mesures bien conçues axées sur la famille. Il s'agit des objectifs ayant trait à la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à l'égalité des genres, au chômage des

jeunes et à la violence. L'unité sociale fondamentale qu'est la famille influe inévitablement sur les progrès réalisés par la société dont elle fait partie.

Dans le cadre du programme de renforcement des liens familiaux mis en place en Amérique centrale et dans les Caraïbes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a recueilli des preuves scientifiques de l'efficacité du ciblage des adolescents dans la prévention de la toxicomanie, de la criminalité et d'autres comportements à haut risque chez les jeunes. Ce programme, qui a d'abord été lancé au Panama dans des familles à faible revenu ou à revenu intermédiaire, contribue aux efforts déployés en vue de lutter contre la toxicomanie, le VIH, le sida et la criminalité chez les jeunes en s'appuyant sur la participation de la cellule familiale en tant que maillon essentiel de prévention. Dans son rapport, le Fonds international de secours à l'enfance convient également que le rôle pouvant être joué par la famille dans la réalisation des objectifs de développement durable ne doit pas être sous-estimé.

Grandir dans un milieu familial sûr permet à l'enfant de recevoir les soins physiques et émotionnels dont il aura besoin pour surmonter les obstacles qui se dresseront devant lui tout au long de sa vie. Ainsi, un travail colossal, bien que non rémunéré, est effectué dans cette unité de base de la société, qui s'occupe de l'appui et de la prise en charge des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Dans tous les pays du monde, il appartient aux responsables des services publics, des infrastructures et des politiques de protection sociale, ainsi qu'à la société civile, de veiller à tout mettre en œuvre pour protéger leur atout le plus précieux pour l'avenir.

Les femmes du monde entier doivent faire face à des situations difficiles ou dangereuses, qui les empêchent souvent de voir au-delà de leur survie quotidienne, de leur propre sécurité et de celle de leurs familles. Pour remédier à ce problème et leur donner les moyens de voir plus loin, des programmes nationaux et internationaux de protection sociale ont été mis en place et diverses mesures prises par la société civile et des organisations non gouvernementales.

Les jeunes femmes, en particulier, ont un rôle essentiel à jouer. Comme indiqué dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité, celles-ci doivent participer à la prise de décisions pour veiller à ce que les besoins de toutes les femmes et de toutes les filles soient pris en compte au moment de l'élaboration des politiques. Selon ONU-Femmes, les décisions que des femmes ont contribué à prendre ont 35 % de chance supplémentaire de s'appliquer pendant au moins 15 ans.

Les organisations non gouvernementales occupent une position privilégiée puisqu'elles servent de médiateur entre les gouvernements fournissant des protections sociales et ceux qui en bénéficient. Elles offrent des programmes qui favorisent la santé, l'éducation et les aspirations en matière de responsabilité et guident les femmes et les filles pour les habiliter à assumer la responsabilité de la transformation dans leur famille et leur communauté et, finalement, celle des objectifs des Nations Unies. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 avril 2016, le Secrétaire général, António Guterres, a fait remarquer que le monde consacrait bien plus d'énergie et de ressources à la gestion des crises qu'à leur prévention. Investir dans la cellule familiale contribuera grandement au développement d'une culture de prévention.

Nous, les soussignés, encourageons les gouvernements et la société civile à investir des fonds et à collaborer avec les organisations non gouvernementales actives sur le terrain pour mettre en place des mesures de protection sociale. Grâce à un engagement, une communication et une collaboration solides entre les administrations locales et les organisations non gouvernementales, il sera possible de

faire de la famille un élément essentiel de développement. De la sorte, l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des sexes pourront devenir réalité.
